Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Plan ministériel
2018-2019

L'honorable Ginette Petitpas Taylor
Ministre de la Santé

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), 2018.

ACIA P0933-17
N° de catalogue : A101-10F-PDF
ISSN : 2371-7394

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Aperçu de nos plans 3

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite 5

Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains 5

Résultat ministériel 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux consommateurs canadiens 6

Résultat ministériel 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement 11

Résultat ministériel 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale 18

Innovation pour appuyer la salubrité des aliments et la santé végétale et animale 21

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS +) et l'ACIA 23

Tableau des résultats prévus 24

Services internes 27

Dépenses et ressources humaines 31

Dépenses prévues 31

Ressources humaines prévues 31

Budget des dépenses par crédit voté 33

État des résultats condensé prospectif 34

Renseignements supplémentaires 35

Renseignements ministériels 35

Profil organisationnel 35

Raison d'être, mandat et rôle 36

Contexte opérationnel et risques principaux 36

Cadre de présentation de rapports 37

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 44

Tableaux de renseignements supplémentaires 44

Dépenses fiscales fédérales 45

Coordonnées de l'organisation 46

Annexe : définitions 47

Notes en fin d'ouvrage 51

Message de la ministre

En tant que ministre de la Santé, je suis heureuse de présenter le Plan ministériel 2018-2019 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Je sais que les Canadiens et Canadiennes se soucient profondément des aliments qu'ils mangent (d'où ils viennent, comment ils sont produits et leur salubrité). Le Canada continue d'être reconnu comme ayant l'un des meilleurs systèmes de salubrité des aliments au monde, et l'ACIA joue un rôle clé dans le maintien de cette reconnaissance mondiale. L'ACIA a un vaste mandat qui englobe la salubrité des aliments, la santé des animaux, la protection des végétaux et l'accès aux marchés internationaux. Néanmoins, la principale priorité de l'ACIA consiste à préserver la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes, et l'Agence travaille tous les jours, 24 heures sur 24 pour remplir ce mandat.

Au service de la population canadienne, l'ACIA poursuit sa collaboration avec Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres partenaires au sein du gouvernement et dans l'industrie pour atteindre des objectifs importants pour les Canadiens et Canadiennes[1], dont, mettre en place des mesures de salubrité alimentaire; gérer les risques alimentaires, animaux et végétaux; répondre aux incidents et aux urgences; et promouvoir le développement de systèmes améliorés de salubrité sanitaire des aliments et de contrôle des maladies.

L'ACIA innove continuellement pour se positionner de manière proactive afin de faire face aux risques émergents pour la salubrité des aliments, et pour la santé animale et des végétaux, ainsi qu'aux progrès rapides de la technologie, au pays et à l'étranger. L'ACIA s'engage auprès des Canadiens et des Canadiennes à faire preuve d'ouverture et de transparence afin que l'Agence puisse mieux répondre aux consommateurs.

L'ACIA appuie une industrie agricole et agroalimentaire saine et compétitive grâce à sa capacité à titre d'organisme de réglementation à vocation scientifique. L'ACIA surveille les tendances du marché mondial et participe à l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques scientifiques internationales. L'Agence travaille pour le compte des secteurs agricole et agroalimentaire du Canada en aidant à ouvrir ou à maintenir l'accès aux marchés, contribuant ainsi à une économie saine.

Je suis sûre que l'ACIA, avec ses milliers d'employés dévoués travaillant partout au Canada, est bien placée pour réaliser les priorités du gouvernement du Canada au nom de tous les Canadiens et Canadiennes.

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée
Ministre de la Santé

1 Veuillez noter que les initiatives et le financement du Budget 2018[i] seront exposés dans le plan ministériel 2019-2020 de l'ACIA.

Aperçu de nos plans

Notre responsabilité essentielle est la salubrité des aliments et la santé des plantes et des animaux. Chaque jour, les professionnels de l'ACIA travaillent à protéger les Canadiennes et les Canadiens partout au pays et à inspirer confiance au système de réglementation du Canada pour la salubrité des aliments et la santé des plantes et des animaux. Notre travail contribue à protéger l'environnement, à permettre la population canadienne d'avoir accès à l'information sur les aliments dont elles ont besoin pour faire des choix éclairés et à donner accès aux entreprises canadiennes à des possibilités concurrentielles dans le monde entier. Nous prenons des décisions basées sur le risque et la science, ce qui nous permet de nous adapter et de réagir rapidement à un environnement changeant.

L'année dernière, l'ACIA a mis de l'avant un certain nombre de priorités ambitieuses qui s'harmonisent avec notre responsabilité essentielle. En 2018-2019, nous continuerons à bâtir sur le travail considérable accompli à ce jour et à appuyer les trois résultats ministériels de notre responsabilité essentielle de s'assurer :

- que les aliments vendus au Canada sont sûrs et correctement présentés aux consommateurs canadiens;
- que les ressources végétales et animales sont protégées contre les maladies et les ravageurs et sont sans danger pour les consommateurs canadiens et l'environnement;
- que les aliments, les plantes et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent faire l'objet d'échanges internationaux.

Pour ce faire, nous mettrons l'accent sur l'avancement des cinq priorités stratégiques suivantes et les initiatives clés qui s'y rattachent :

Outils de réglementation modernes

- Nous modernisons nos règlements et nos programmes. L'objectif est d'adopter des règlements axés sur les résultats qui mettent l'accent sur les résultats requis que les parties réglementées doivent obtenir, tout en offrant plus de souplesse quant à la façon dont elles choisissent de les atteindre. Nous continuerons de faire progresser des projets importants comme le projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, le projet de Règlement sur la santé des animaux, le Règlement sur les engrais, la modernisation de l'étiquetage des aliments et la mise à jour de la réglementation sur la traçabilité.

Intégration du risque

- Nous continuons à recueillir des renseignements sur les risques dans des outils modernes et à partir de sources multiples pour éclairer mieux et plus efficacement des décisions sur les risques. En 2018-2019, nous

continuerons d'élaborer des approches fondées sur le risque, comme le Modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements, et de mettre en œuvre, avec nos partenaires, la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada.

Inspections cohérentes et efficaces

- Nous continuerons d'expérimenter des approches à la mise en œuvre progressive de l'approche normalisée et uniforme d'inspection des aliments, également connue sous le nom de modèle d'inspection intégré de l'Agence. L'approche appliquera des concepts de gestion des risques reconnus mondialement et basés sur la prévention.

Priorité aux outils et services numériques

- Nous nous dirigeons vers le support numérique en tant que premier choix pour offrir aux entreprises et aux consommateurs les renseignements et les services de l'ACIA. Cela améliorera l'accès aux services et à l'information pour les entreprises et le public, tout en améliorant l'efficacité.

  Nous nous appuyons sur les outils en ligne existants tels que « Mon ACIA » qui offre un accès en ligne sécuritaire et pratique pour demander certains services comme des licences, des permis, des enregistrements et des certificats d'exportation.

Chef de file mondial

- Nous continuerons à maintenir et promouvoir notre réputation de leader mondial en travaillant à influencer les normes internationales afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé des plantes des animaux, les résultats environnementaux et de soutenir l'accès aux marchés pour les intrants et les produits canadiens mentionnés. Nous continuerons à viser l'équité dans les pratiques commerciales, à augmenter l'utilisation de la technologie et de la coopération en matière de réglementation et poursuivrons la négociation des accords de libre-échange.

Pour de plus amples renseignements sur les cinq priorités stratégiques de l'ACIA, consulter « Répondre aux besoins d'aujourd'hui et bâtir pour l'avenir[ii] ».

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de l'ACIA, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Description

Protéger les Canadiennes et les Canadiens en protégeant le système alimentaire canadien et les ressources végétales et animales dont nous dépendons, et soutenir l'économie canadienne par le commerce de produits canadiens.

Faits saillants de la planification

L'ACIA évolue continuellement pour relever les défis d'un milieu complexe et en constante évolution, influencé par des facteurs tels que la mondialisation, les changements technologiques et environnementaux, et les maladies ou les ravageurs nouveaux et émergents.

Chaque année, dans le cadre des programmes visant les aliments, les végétaux et les animaux, l'ACIA planifie et exécute des activités de prévention et de sécurité au jour le jour en utilisant des approches innovatrices. Les programmes avancent des priorités qui améliorent la façon dont nous menons nos activités dans les domaines suivants :

- Établissement de règles – nous élaborons ces règles afin de garantir que nous avons les programmes, les politiques, les contrôles et les méthodes scientifiques appropriés en place pour aider à assurer la salubrité des aliments et la santé des animaux et des plantes pour le commerce national et international.
- Promotion de la conformité – nous fournissons des outils et des informations claires pour aider l'industrie et la population à comprendre les règles, les raisons pour lesquelles elles sont importantes et ce qui est nécessaire pour s'y conformer.
- Surveillance et application de la loi – nous vérifions la conformité de l'industrie aux règles au moyen d'activités de surveillance, d'activités d'inspection et de tests en laboratoire.
- Octroi de permis – nous accordons des permis en temps opportun en fonction du respect, par les demandeurs, de règles spécifiques s'appliquant aux produits alimentaires, aux plantes, aux animaux et à leurs produits.

Nous jouons également un rôle clé à l'international en soutenant :

- Normes internationales – nous contribuons à l'élaboration et au maintien de normes et de règles commerciales internationalement acceptables dans les domaines de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux.

- Accès aux marchés – nous entretenons et créons des occasions d'affaires qui garantissent que les aliments, les animaux, les végétaux et leurs produits canadiens peuvent faire l'objet d'échanges internationaux.
- Coopération en matière de réglementation et collaboration scientifique – nous collaborons avec nos partenaires internationaux pour chercher des occasions de renforcer les partenariats et d'harmoniser les approches en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs et de santé des végétaux et des animaux.

Résultat ministériel 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux consommateurs canadiens.

La population canadienne désire savoir que les aliments qu'elle mange sont salubres et que l'industrie comprend et respecte les règles requises pour produire ou importer des aliments sécuritaires et dont l'étiquetage est exact. Grâce à la prestation de nos programmes, l'ACIA atténue les risques pour la santé publique associés aux dangers potentiels du système d'approvisionnement alimentaire et gère les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments, ce qui inclut la collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux en matière de salubrité des aliments et avec l'industrie.

L'ACIA travaille avec diligence pour faire la différence pour la population canadienne :

- en inspectant les établissements de l'industrie ou les procédés de fabrication des aliments afin de s'assurer que des contrôles sont en place pour les aliments canadiens et importés;
- en émettant des avertissements ou des avis publics pour tous les produits alimentaires qui pourraient causer de graves problèmes de santé s'ils sont consommés.

Nos plans à l'appui de ce résultat comprennent :

Outils de réglementation modernes

- La Loi sur la salubrité des aliments au Canada et son futur règlement fourniront un ensemble de permis dans un langage simplifié et avec des pouvoirs d'inspection modernisés qui harmoniseront les pouvoirs d'inspection et d'application de la Loi, les rendront uniformes pour tous les produits alimentaires, rendront les inspecteurs plus efficaces et favoriseront des taux de conformité encore plus élevés pour l'industrie. La publication finale du règlement est prévue pour 2018-2019. L'ACIA propose une entrée en vigueur et une mise en œuvre de la réglementation échelonnée sur une période de trois ans pour permettre la préparation des entreprises.

- Les premières parties de la réglementation prévue concerneront les enregistrements, la traçabilité et des plans de contrôle préventif pour certains produits alimentaires. Pour aider l'industrie à comprendre et à respecter les nouvelles règles, l'ACIA élabore de nouveaux guides, outils et plans/produits de communication rédigés en langage clair.

Ces ressources qui favorisent la conformité expliqueront pourquoi les dispositions réglementaires existent. Elles expliqueront également comment les entreprises peuvent se préparer et se conformer et elles fourniront des conseils sur la façon dont les résultats peuvent être atteints. La majorité des nouveaux conseils ont déjà été annoncés afin d'aider les entreprises alimentaires de mettre en œuvre des processus en matière de salubrité des aliments avant que les règlements ne soient mis en vigueur.

LE SAVIEZ-VOUS?

La plupart des rappels d'aliments au Canada sont volontaires, c'est-à-dire qu'ils sont initiés et effectués par l'entreprise responsable sous la surveillance de l'ACIA.

Si une entreprise est incapable ou refuse de rappeler volontairement un produit, une ordonnance de rappel obligatoire est émise par le ministre de la Santé pour les produits présentant un risque pour la santé.

L'ACIA distribue des avis publics aux médias sur les rappels à haut risque et les publie sur son site Web. Vous pouvez également consulter les avis publics sur www.salubritedesaliments.gc.ca.

- La population canadienne est en quête de choix alimentaires plus diversifiés et originaux. Elle est de plus en plus informée au sujet des étiquettes des produits. Les consommateurs veulent une transparence et une responsabilisation accrues.

  L'étiquetage exact des aliments est important, car il garantit que les produits ne sont pas présentés de façon trompeuse aux consommateurs canadiens. L'étiquette fournit aux consommateurs de l'information qui les aide à prendre des décisions éclairées sur les aliments qu'ils achètent pour eux-mêmes et leur famille. Citons notamment :

  - le nom et la quantité du produit;
  - l'information nutritionnelle, la liste des ingrédients et les mises en garde sur les allergènes;
  - d'autres caractéristiques, notamment s'il s'agit d'un aliment biologique ou local.

  L'initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments vise à répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens en mettant au point un système d'étiquetage des aliments plus moderne et axé sur les risques. Sur la base de ce que nous avons entendu des intervenants, cette initiative propose d'améliorer la lisibilité des étiquettes alimentaires et de fournir des informations plus utiles concernant le datage, les coordonnées de l'entreprise, l'origine des aliments importés et les ingrédients mis en évidence. Le système comprendra également des outils pour sensibiliser les consommateurs et promouvoir la conformité. Des outils aideront à mieux définir les rôles et responsabilités pour un étiquetage alimentaire véridique et non trompeur et clarifieront les responsabilités de l'industrie et la surveillance de l'ACIA. De plus, ils aideront à encourager les consommateurs à faire des choix éclairés sur le marché.

L'ACIA et Santé Canada travaillent en étroite collaboration afin d'intégrer leurs activités de modernisation de l'étiquetage et d'harmoniser et coordonner leurs activités de mobilisation, leurs propositions, leurs consultations ainsi que les dates d'entrée en vigueur des autres modifications réglementaires proposées.

À cet égard, l'ACIA continuera de rédiger de nouvelles dispositions sur l'étiquetage, en collaboration avec Santé Canada. Ces dispositions seront incluses dans le projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada dans le cadre d'une deuxième phase de ce règlement, ainsi que dans le Règlement sur les aliments et drogues. Le plan consiste à publier les modifications d'étiquetage dans la Partie I de la Gazette du Canada[iii,2] et ensuite dans la Partie II.

Intégration du risque

- Le modèle d'évaluation des risques pour les établissements est un outil fondé sur la science et sur les risques. Son objectif est d'aider l'ACIA à affecter ses ressources d'inspection en fonction des risques pour la salubrité des aliments que les établissements alimentaires relevant de la compétence de l'ACIA peuvent représenter pour les consommateurs canadiens. Ce modèle sera utilisé dans le cadre d'un processus visant à fournir des évaluations plus cohérentes, prévisibles et transparentes de l'industrie. Il fournira une rétroaction à l'industrie à propos de leurs risques, ce qui les aidera à améliorer et à renforcer leurs pratiques en matière de salubrité des aliments. En retour, cela augmentera la confiance à l'égard du système de salubrité alimentaire canadien.

- Ce modèle aidera l'ACIA à concevoir ses programmes et ses plans de travail avec une plus grande précision, ainsi qu'à mettre en ordre de priorité ses activités de surveillance et à répartir ses ressources. En 2018-2019, l'ACIA commencera l'intégration à long terme des résultats du modèle dans nos activités quotidiennes.

2 La Gazette du Canada est le journal officiel du gouvernement du Canada. Conformément à son mandat prescrit par la loi, elle publie des avis officiels ainsi que les lois et les règlements qui régissent la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens. La Gazette du Canada joue un rôle important dans le processus réglementaire et démocratique du Canada; elle sert d'outil de consultation et d'information entre le gouvernement et les citoyens.

La partie I contient des avis publics, des nominations officielles et des règlements projetés par le gouvernement.

La partie II contient des règlements adoptés ainsi que des textes réglementaires et d'autres documents, comme des décrets, des ordonnances et des proclamations.

- Étant donné la nature multijuridictionnelle de la salubrité des aliments au Canada, le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments est un partenariat fédéral-provincial-territorial réunissant les autorités responsables de la salubrité des aliments et les laboratoires d'analyse des aliments conçu pour favoriser un réseau coopératif pancanadien d'information sur la salubrité des aliments.

  Le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments renforcera la capacité des autorités chargées de la salubrité des aliments à mieux prévoir, détecter et atténuer les dangers liés à la salubrité des aliments; à répondre rapidement et efficacement aux événements liés à la salubrité des aliments et à minimiser leurs impacts sur les consommateurs canadiens; et à démontrer l'efficacité du système canadien de salubrité des aliments aux partenaires commerciaux. En collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'ACIA élaborera en 2018-2019 un plan d'approche collaboratif et systématique de l'analyse environnementale et élaborera le système de classification des aliments et des risques du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments. L'ACIA continuera également de négocier des ententes de partage de données avec les provinces et les territoires et entrera dans la phase de mise en œuvre du réseau, ce qui conduira au lancement d'une suite d'applications Web à l'usage des partenaires du réseau.

Inspections cohérentes et efficaces

- Le modèle d'inspection uniforme de l'ACIA change la façon dont les inspecteurs font leur travail et comment ils saisissent et rendent compte des inspections qu'ils effectuent. Le modèle offre une approche normalisée et uniforme de réalisation des inspections pour tous les types de produits réglementés : aliments, végétaux ou animaux, qu'ils soient importés, produits au pays ou exportés. L'approche de l'inspection uniforme met l'accent sur la prévention et intègre des approches de vérification fondées sur les systèmes.

- Par le passé, la présence de multiples programmes d'inspection mettait l'ACIA au défi de gérer les risques de façon uniforme dans différents types d'établissements et pour différents produits. Cela créait des situations dans lesquelles des produits qui présentaient des risques similaires pouvaient être inspectés à des fréquences différentes ou de différentes manières (par exemple, la viande et le poisson traités dans le même établissement).

  Au 31 mars 2017, 48 % des inspections des établissements concernant les produits laitiers, les poissons et les fruits et légumes frais utilisaient cette approche. En 2018-2019, l'ACIA prévoit effectuer 100 % des inspections de ces établissements en utilisant le modèle d'inspection uniforme, tandis que la mise en œuvre se poursuivra dans les autres secteurs alimentaires.

Priorité aux outils et services numériques

- Notre plateforme de prestation de services numériques prend en charge un ensemble d'outils électroniques qui permettent aux membres de l'industrie qui se sont inscrits à un compte « Mon ACIA » d'effectuer des transactions commerciales en ligne. « Mon ACIA » permet aux utilisateurs inscrits d'obtenir un accès pratique et sécurisé aux services en ligne, dont la gestion et le suivi des demandes de service, et la demande de permissions telles que les licences, les permis, les enregistrements et les permis. La plateforme donne au personnel de l'ACIA la capacité de gérer certaines demandes de permis, d'analyser les données et de suivre les changements. Cela permettra également aux inspecteurs de saisir et de communiquer les résultats de leurs inspections.

  Ce projet vise à normaliser et à automatiser les processus, à fournir des services en ligne, à soutenir la planification, le suivi et l'attribution des activités et à améliorer les rapports d'activité. En 2018-2019, l'ACIA augmentera le volume d'information sur les exportations disponible sur la plateforme et permettra au système de stocker de l'information sur d'autres produits aux points d'entrée. De plus, l'ACIA mettra en œuvre un plan par étapes pour encourager l'inscription de l'industrie dans « Mon ACIA » et les services de soutien utilisant la plateforme numérique.

Chef de file mondial

- Pour aider les partenaires commerciaux à se conformer à la réglementation canadienne sur les aliments importés, l'ACIA intensifie ses activités préventives à l'étranger. Avec cette approche, l'évaluation des pratiques de fabrication et/ou des systèmes d'inspection vérifie la conformité dans les établissements des pays exportateurs. Cette façon de procéder complémente la vérification du respect des exigences d'importation au point d'entrée au Canada.

  Le Bureau de vérification à l'étranger effectue des vérifications de la salubrité des aliments dans les installations alimentaires étrangères qui fabriquent et exportent des produits alimentaires au Canada, ce qui permet de cerner et de prévenir des problèmes de salubrité des aliments au point de production. Les missions de vérification à l'étranger sont conçues en fonction des renseignements existants sur les risques, par exemple, les données de conformité et les rappels.

  Le Bureau de vérification à l'étranger travaille en collaboration avec les autorités étrangères chargées de la salubrité des aliments pour coordonner et exécuter ses missions et formuler ses observations. Bien que divers facteurs internes et externes influent sur le plan de mission du Bureau de vérification à l'étranger, ce dernier prévoit entreprendre en 2018-2019 environ quatre missions par trimestre, en particulier en Europe et en Asie, et une éventuelle expansion en Amérique du Sud.

Résultat ministériel 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.

Les Canadiennes et les Canadiens veulent la protection de la santé de nos animaux, de nos plantes et de nos forêts. Pour prévenir et contenir efficacement les maladies et les ravageurs qui affectent les ressources végétales et animales, l'ACIA doit suivre le rythme rapide des progrès technologiques et des percées scientifiques, tout en maintenant des services fiables et pertinents pour les clients. Nous évoluons vers un système de réglementation axé sur les résultats pour favoriser le bien-être de nos plantes et de nos animaux.

L'ACIA vise à faire la différence pour la population canadienne afin de :

- protéger les plantes indigènes des ravageurs étrangers nuisibles aux plantes;
- s'assurer que les semences, les engrais et les variétés végétales nouvelles ou modifiées sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux;
- vérifier que les animaux sont transportés sans cruauté;
- protéger les animaux contre les maladies, y compris celles qui peuvent être transmises aux humains, et réagir efficacement lorsque la maladie survient.

Ces activités préviennent ou minimisent les risques pour l'approvisionnement alimentaire, la santé humaine, animale ou végétale et pour l'environnement. Elles contribuent également à inspirer confiance à nos partenaires commerciaux quant à la sécurité de notre système alimentaire et à la santé de nos plantes et de nos animaux.

Nos plans à l'appui de ce résultat comprennent :

Outils de réglementation modernes

- En 2018-2019, l'ACIA poursuivra la modernisation du Règlement sur les couvoirs. Ce règlement fixe des exigences pour l'exploitation des couvoirs commerciaux afin de produire des poussins en santé pour l'industrie de la volaille et, par conséquent, des aliments salubres pour les consommateurs canadiens. Les couvoirs de volaille constituent un point de contrôle essentiel pour la santé humaine et animale lorsqu'il existe un risque d'introduction de maladie dans le système de production avicole canadien.

  L'ACIA propose des modifications afin de :

  - consolider les trois règlements relatifs aux couvoirs en un seul;
  - élargir l'éventail des maladies réglementées (y compris les maladies émergentes);
  - ajouter de la précision à la portée des produits couverts;
  - délivrer des licences aux couvoirs sur une base biannuelle.

Ces modifications se traduiront par un cadre de réglementaire davantage axé sur les résultats qui permettra à l'ACIA et au secteur des couvoirs de suivre le rythme des progrès de la science et de la technologie. Elles permettront également une surveillance et des contrôles appropriés pour les agents pathogènes actuels et futurs. En plus de clarifier les définitions, la proposition réglementaire établira des exigences nationales pour les couvoirs autorisés, ce qui comprend l'élaboration et le maintien de plans de contrôle préventif. De plus, en raison de l'éventail élargi de maladies réglementées, l'ACIA peut exiger des tests pour détecter d'autres maladies zoonotiques, ce qui permettra de prendre des décisions plus éclairées sur les préoccupations relatives à la volaille et à la santé humaine. Une consultation officielle avec le public sur les modifications dans la Partie I de la Gazette du Canada[2] est prévue au printemps 2019.

- L'objectif du programme d'identification et de traçabilité du bétail est de fournir un accès rapide à des informations précises et à jour sur la traçabilité pour gérer un problème de salubrité alimentaire, une catastrophe naturelle ou une maladie infectieuse qui peut se propager lentement et insidieusement, comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou une maladie infectieuse qui se propage plus rapidement, comme la fièvre aphteuse. Le programme comprend à la fois l'identification des animaux et des lieux et le suivi du mouvement des animaux.

  Des règlements mis à jour et d'autres ajouts au portail national d'information sur la traçabilité permettront de réduire les répercussions d'une éclosion de maladie, d'un problème de salubrité des aliments ou d'une catastrophe naturelle provenant du bétail ou l'affectant. Ces mesures permettront de mieux protéger la santé publique et animale et aideront l'industrie du bétail à se conformer aux normes internationales d'exportation. À l'appui de ces ajouts, un cours de formation sur l'utilisation du portail a été élaboré et mis à la disposition des inspecteurs. Progressivement, l'ACIA initie les inspecteurs au portail tout en éliminant progressivement d'autres systèmes d'information sur la traçabilité.

  En 2018-2019, l'ACIA cherchera du soutien pour établir de nouvelles exigences de traçabilité en vertu du projet de Règlement sur la santé des animaux et, par la suite, publiera les modifications dans la Partie I de la Gazette du Canada[2] afin que le Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire tienne compte des nouvelles exigences. Les nouvelles exigences réglementaires proposées élargiraient la portée du programme de traçabilité pour inclure les chèvres et le chevreuil et le wapiti d'élevage (il couvre actuellement les bovins, les bisons, les moutons et les porcs), raccourciraient le délai pour divulguer les informations de traçabilité, exigeraient que les bâtiments où le bétail est gardé soient indiqués aux provinces et exigeraient que les déplacements des ruminants soient signalés.

- L'ACIA surveille le bien-être des animaux pendant le transport, conformément aux exigences du projet de Règlement sur la santé des animaux. Les modifications proposées : fourniront des éclaircissements en ajoutant des définitions; amélioront le bien-être des animaux et réduiront les risques de souffrance pendant le transport; seront davantage en harmonie avec les partenaires commerciaux internationaux du Canada; et élimineront les exigences obsolètes ou inutiles pour alléger le fardeau de l'industrie. Ces modifications établiront des exigences scientifiques claires qui reflètent mieux les besoins des animaux et les pratiques actuelles de l'industrie. On s'attend à ce que le règlement modifié soit publié dans la Partie II de la Gazette du Canada[2] au printemps 2018.

- Le Règlement actuel sur les aliments du bétail du Canada est axé sur l'établissement de normes pour les aliments du bétail et la maîtrise des risques par l'enregistrement des produits et d'autres formes d'évaluation et d'approbation avant la mise en marché. Les modifications proposées moderniseront ce règlement afin de réduire les chevauchements et les redondances, d'accroître la réactivité aux modifications de l'industrie, de combler les lacunes, les faiblesses et les incohérences et d'offrir plus de clarté, de souplesse et de transparence aux parties concernées. La réglementation proposée sera complétée par une série de nouveaux documents d'orientation qui décrivent l'intention des exigences et aideront les parties réglementées à se conformer aux exigences, de même que les systèmes de modèles dont la conformité a été démontrée lorsqu'ils sont appliqués correctement. En 2018-2019, l'ACIA prévoit la publication préalable d'un train de mesures réglementaires officiel dans la Partie I de la Gazette du Canada[2].

- Les engrais, comme les éléments nutritifs pour les végétaux et les suppléments (autres intrants qui améliorent la croissance des plantes et le rendement des cultures), sont réglementés par l'ACIA et doivent être sans danger pour les humains, les plantes, les animaux et l'environnement lorsqu'ils sont utilisés correctement. Ils ne peuvent pas non plus laisser de résidus de substances toxiques ou nocives dans des parties de plantes comestibles, ce qui réduit les risques de contamination des cultures vivrières. Pour promouvoir un usage sécuritaire et assurer une représentation juste et véridique sur le marché, les engrais et les suppléments doivent également être correctement étiquetés. L'ACIA effectue des évaluations scientifiques préalables à la mise en marché des produits réglementés à l'appui de leur homologation (certains produits sont exemptés de l'homologation, mais doivent respecter toutes les normes de sécurité et d'étiquetage prescrites pour le marché canadien). De plus, l'ACIA surveille la conformité des produits réglementés en procédant à des inspections, à des échantillonnages et à des analyses de contaminants et à des examens d'étiquettes. L'ACIA travaille également en collaboration avec des partenaires internationaux pour appuyer l'harmonisation des normes et des exigences, réduire les obstacles au commerce et assurer que les fabricants nationaux et les producteurs étrangers soient sur un pied d'égalité.

La modernisation du Règlement sur les engrais vise à harmoniser les contrôles réglementaires avec le profil de risque du produit, éliminer les incohérences dans la réglementation de « produits similaires », faciliter l'accès des producteurs canadiens à des engrais et suppléments sécuritaires et réduire le fardeau réglementaire et administratif inutile sur le secteur. La prépublication du Règlement sur les engrais mis à jour dans la Partie I de la Gazette du Canada[2] est prévue pour le printemps et l'été 2018, pour une consultation publique de 75 jours. L'ACIA propose d'introduire progressivement les modifications sur une période de trois ans pour permettre à l'industrie de s'adapter aux changements tout en profitant immédiatement des réductions du fardeau réglementaire.

- Pour protéger les ressources végétales du Canada, le Règlement sur les semences, en vertu de la Loi sur les semences, réglemente les semences et les pommes de terre de semence vendues, importées ou exportées au Canada ainsi que les graines rejetées dans l'environnement. Les semences doivent respecter les normes établies en matière de qualité et être étiquetées de manière à être correctement représentées sur le marché. Ce règlement aide à prévenir l'importation et la propagation de graines de mauvaises herbes nuisibles et fournit aux acheteurs de semences et de pommes de terre de semence l'assurance que des normes minimales de pureté des graines, de germination et de pureté variétale ont été respectées.

Intégration du risque

- La protection de la santé des plantes et des animaux aide à protéger l'approvisionnement alimentaire, la santé des Canadiennes et Canadiens et l'environnement, et contribue à la croissance économique et à la prospérité. L'expérience montre que même si le Canada peut réagir aux situations d'urgence phytosanitaire de santé des animaux et en récupérer, la récupération a un coût important et entraîne une perte importante de productivité, de revenu et d'accès au marché. Ces expériences appuient la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'atténuation des risques ciblés dans la mesure du possible, en tant qu'approche plus souhaitable et durable, tout en conservant une forte capacité à répondre aux situations d'urgence lorsqu'elles surviennent.

  L'ACIA, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, le milieu universitaire et d'autres intervenants, qui ont tous un rôle à jouer dans la protection des végétaux et des animaux, ont élaboré une stratégie sur la santé des plantes et des animaux pour le Canada. Cette stratégie souligne comment toutes les parties travailleront ensemble à protéger les ressources végétales et animales contre des risques nouveaux et émergents tout ouvrant la voie à l'expansion de la croissance dans le secteur agricole du Canada. En juillet 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé la stratégie. En 2018-2019, l'ACIA commencera à mettre en œuvre la stratégie et travaillera avec les partenaires de la santé animale et végétale à la mise en place de deux organismes distincts de coordination de la mise

en œuvre, pour la santé des végétaux et des animaux respectivement. Les premières étapes immédiates de la mise en œuvre de la stratégie consistent à établir la portée, la composition, les attributions et les rôles des deux organismes de coordination, et cet objectif sera poursuivi en 2018.

- En 2018-2019, l'ACIA continuera d'améliorer sa capacité de cartographie en établissant des partenariats avec Ressources naturelles Canada et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer la plateforme géospatiale fédérale. La plateforme permet un meilleur partage des connaissances entre les ministères fédéraux et améliore l'efficacité des partenaires dans des domaines tels que la modélisation des maladies et les interventions d'urgence.

- L'ACIA et ses partenaires travaillent à répondre à un certain nombre de découvertes de phytoravageurs au Canada. Il s'agissait notamment de détections du puceron lanigère de la pruche, de l'agrile du frêne et du scarabée japonais dans de nouvelles régions du pays. En 2018-2019, l'ACIA continuera, avec la collaboration des provinces, de l'industrie et d'autres parties intéressées, de gérer le risque associé aux phytoravageurs réglementés qui sont entrés au Canada.

- L'ACIA est également en train d'élaborer une approche misant sur la prévention et la préparation face aux maladies émergentes. En 2018-2019, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre un plan de préparation aux situations d'urgence pour l'industrie du porc. Ceci représente une annexe à un accord de soutien aux urgences zoosanitaires qui décrit le rôle de l'industrie dans une intervention d'urgence et vise à accroître la sensibilisation et la mise en œuvre des mesures de biosécurité dans les petits élevages porcins, tout en intégrant les informations des systèmes existants de surveillance de la santé animale afin d'obtenir des informations plus complètes sur les maladies émergentes.

- En 2018-2019, l'ACIA poursuivra ses efforts de collaboration avec les provinces et l'industrie en matière de surveillance et de renseignement sur la santé animale en établissant des réseaux sectoriels pour le partage de données, en augmentant les partenaires dans la collecte de renseignements, le partage et l'analyse au sein du réseau canadien de surveillance de la santé animale.

LE SAVIEZ-VOUS?

Pour protéger notre santé, ainsi que les animaux, les plantes et les habitats naturels du Canada, tout voyageur entrant au Canada doit déclarer tous les aliments, les plantes, les animaux et les produits connexes qu'il apporte au Canada.

- La maladie débilitante chronique, une maladie contagieuse, progressive et mortelle qui affecte le système nerveux central, est maintenant établie chez les cervidés d'élevage et sauvages (cerfs et wapitis) en Saskatchewan et en Alberta. De nouveaux cas continuent d'être détectés dans ces provinces ainsi que dans les États du nord limitrophes du Canada. En 2018-2019, l'ACIA fera la promotion de mesures

préventives dans les fermes d'élevage de cervidés en mettant l'accent sur la réponse fédérale aux maladies sur les troupeaux qui ont été inscrits à un programme volontaire de certification de troupeau pour la maladie débilitante chronique. Ces programmes favorisent des mesures de biosécurité qui aident à minimiser l'incidence des maladies animales dans les fermes.

- Les antimicrobiens sont utilisés pour prévenir, contrôler et traiter les infections chez les animaux producteurs d'aliments. La disponibilité et l'efficacité de ces antimicrobiens sont menacées par le développement d'une résistance chez les micro-organismes. En 2018-2019, l'ACIA travaillera avec tous les intervenants pour appuyer l'élaboration d'un plan d'action pancanadien visant à compléter le cadre publié. Le plan d'action prévu sera axé sur quatre piliers : la surveillance, l'intendance, la prévention et le contrôle des infections, ainsi que la recherche et l'innovation. Comme l'indique le Plan d'action fédéral de 2015[iv] sur la résistance et l'utilisation des antimicrobiens, l'ACIA continuera d'aider l'Agence de la santé publique du Canada à recueillir un ensemble complet de données sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux. En outre, l'ACIA travaillera avec Santé Canada pour mettre en œuvre des changements réglementaires et stratégiques pour l'utilisation d'antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux. L'ACIA poursuivra également son engagement dans les forums internationaux pour appuyer des mesures globales et harmonisées prises à l'échelle mondiale en matière de résistance aux antimicrobiens.

Priorité aux outils et services numériques

- Grâce à la plateforme de prestation de services numériques de l'ACIA, la population canadienne verra une approche plus moderne des processus opérationnels dans le domaine de la santé des végétaux et des animaux grâce à l'utilisation de signatures électroniques à l'exportation et de certains permis d'importation. Une fois la plateforme complètement déployée, les clients de l'ACIA auront accès à une plateforme numérique pour demander des enregistrements, des permis, des inspections et des exportations. En 2018-2019, l'ACIA procèdera à une autre version de la plateforme, qui comprendra la mise à jour de l'information sur les exportations négociées ou augmentées.

- Le Centre for Veterinary Biologics du Department of Agriculture des États-Unis a mis en place une nouvelle règle d'étiquetage à un seul niveau pour les vaccins vétérinaires afin de simplifier la déclaration en publiant les données sur l'innocuité et l'efficacité sur son site Web. Pour éviter la perturbation de la disponibilité d'environ 500 vaccins vétérinaires au Canada, nous devons accommoder la nouvelle règle américaine pour les vaccins importés des États-Unis. Donc, toutes les informations essentielles, y compris les données sur la sécurité et l'efficacité affichées sur le site Web du Department of Agriculture, sont disponibles pour la population canadienne dans les deux langues officielles. En 2018-2019, nous allons mettre en œuvre une approche plus simplifiée et plus globale sur l'étiquetage des vaccins vétérinaires.

Chef de file mondial

- En 2018-2019, le Centre de protection des végétaux de Sidney de l'ACIA mènera deux projets en collaboration avec Genome British Columbia pour étudier comment les technologies de l'ADN peuvent aider l'ACIA à anticiper, à prévenir et à se préparer pour l'apparition de maladies chez les végétaux du Canada. Le financement des projets est assuré grâce à un partenariat entre l'ACIA, Genome British Columbia, la Summerland Varieties Corporation, Phyto Diagnostics, la British Columbia Cherry Association et le Vineland Research and Innovations Centre. Les résultats de ces deux projets soutiendront une technologie de pointe qui détecte les virus dans les plantes à fruits importées et exportées beaucoup plus rapidement et avec plus de précision tout en réduisant le coût des tests.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2018-2019, l'ACIA commencera à reconstruire le laboratoire de Sidney, en Colombie-Britannique, qui servira de modèle pour les partenariats en matière de santé des végétaux. Ce nouvel établissement de calibre mondial de recherche sur la santé des végétaux, de bioconfinement et de serres est en cours de construction pour soutenir le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

- En réponse à la grave préoccupation mondiale concernant le risque d'apparition d'agents viraux émergents, l'ACIA a dirigé la formation du réseau de laboratoires sur les zoonoses de niveau 4 sur la biosécurité. Ce réseau est un groupe international de décideurs et de scientifiques issus de 14 organisations partenaires dans cinq pays : Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne et Australie. La création du réseau répond aux menaces biologiques actuelles et émergentes pouvant avoir de graves conséquences à l'aide de partenariats renforcés.

  Bien que de nombreux établissements de santé animale de confinement élevé existent dans le monde, le travail était auparavant effectué de manière isolée. La combinaison de ces ressources mondiales permettra une meilleure compréhension de la transmission des maladies, une meilleure évaluation des risques, le développement et l'application de nouveaux savoirs pour une meilleure connaissance de la situation et une meilleure gestion des risques biologiques préoccupants. En 2018-2019, l'ACIA continuera d'héberger le secrétariat et la fonction de gestion de ce réseau international et réalisera des objectifs mondiaux de recherche et de formation pour les parties de niveau 4.

Résultat ministériel 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale.

Lorsque nos partenaires commerciaux font confiance à la salubrité de nos aliments et à la santé de nos plantes et animaux et leurs produits connexes, les entreprises canadiennes sont compétitives, et notre économie en tire profit. Le gouvernement du Canada a fortement mis l'accent sur l'amélioration et l'expansion d'un secteur agricole et agroalimentaire concurrentiel à l'échelle internationale. L'ACIA soutien les priorités de commerce du gouvernement et fait la différence pour la population et les entreprises canadiennes :

- en aidant à ouvrir ou à maintenir l'accès aux marchés,
- en permettant le commerce international et en soutenant l'économie.

Ces activités permettent aux pays étrangers d'acheter plus facilement de la nourriture canadienne, ainsi que des animaux, des plantes et leurs produits, et au pays de destination d'accepter les exportations à leur arrivée.

Nos plans à l'appui de ce résultat comprennent :

Établissement des normes internationales

Chef de file mondial

- L'ACIA participe activement à l'élaboration de règles de commerce et de normes internationales relatives à la salubrité des aliments et à des pratiques équitables dans le commerce des aliments et la santé des ressources animales et végétales. Elle participe également à la négociation des accords de libre-échange d'une manière stratégique pour défendre les intérêts sanitaires et phytosanitaires du Canada et maintenir le niveau canadien de salubrité des aliments et de santé animale et végétale, tout en créant une rigueur appropriée qui minimisera l'emploi d'obstacles au commerce injustifiés par des partenaires commerciaux.

LE SAVIEZ-VOUS?

Prendre des mesures raisonnables pour garder les conteneurs et leur cargaison propres aide à prévenir la propagation d'organismes nuisibles envahissants par le commerce et facilite le mouvement des conteneurs dans les ports nord-américains, permettant de :

- réduire le nombre d'inspections au point d'entrée;
- accélérer le dédouanement des marchandises;
- réduire les dépenses imprévues, comme les frais de surestarie dus à la retenue des marchandises ou les coûts associés à un conteneur mis en quarantaine, recouvert d'une bâche et traité, nettoyé ou réexporté vers le lieu d'origine.

Les activités prévues pour 2018-2019 comprennent :

- continuer à diriger la participation du Canada dans les organisations suivantes : le Comité sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. Avec Santé Canada, nous continuerons à codiriger la participation du Canada à la Commission du Codex Alimentarius;
- co-diriger, avec Affaires mondiales Canada, la négociation des chapitres sanitaires et phytosanitaires des accords de libre-échange prioritaires – Accord de libre-échange nord-américain, Inde, l'Alliance du Pacifique[3] et Mercosur[4];
- engager des discussions pour explorer le potentiel des accords de libre-échange avec de nouveaux partenaires, tels que la Chine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
- fournir des conseils sur la négociation d'autres chapitres d'accords de libre-échange portant sur le mandat de l'ACIA, par exemple, les obstacles techniques au commerce, la coopération en matière de réglementation et la propriété intellectuelle.

Aide relative à l'accès aux marchés

- L'ACIA appuie les exportateurs canadiens en facilitant la possibilité d'acheminer leurs produits vers les marchés internationaux. Pour ce faire, l'ACIA mène plusieurs activités, notamment la négociation des conditions d'exportation avec les partenaires commerciaux internationaux pour les produits animaux, végétaux et alimentaires, et la vérification que les exigences d'importation des pays étrangers sont respectées avant l'exportation. Les activités prévues pour 2018-2019 comprennent l'obtention ou le rétablissement de l'accès à certains pays, tout en maintenant et en améliorant l'accès existant, en mettant l'accent sur les produits et les pays qui ont été identifiés comme étant prioritaires.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA collabore quotidiennement avec des partenaires internationaux pour permettre le commerce international qui soutient ensuite l'économie canadienne.

Lorsque des pays et des entreprises étrangères considèrent le Canada comme un chef de file en matière de production d'aliments sains, cela encourage nos entreprises à rester compétitives sur le marché mondial.

3 Alliance du Pacifique[v] (espagnol : Alianza del Pacífico) est un bloc commercial latino-américain, formé par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

4 Mercosur[vi] (également connu sous le nom de Mercosul ou Ñemby Ñemuha) est un bloc commercial sud-américain. Ses membres à part entière sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

- Grâce à la diversification du commerce des céréales, l'ACIA se concentrera sur l'amélioration des options d'analyse des grains avant leur expédition internationale, afin de soutenir les exportations de céréales. De plus, nous mettrons à jour la politique sur les importations de grains qui augmentera le niveau de conformité des grains importés avec de nouvelles exigences en matière de documentation pour protéger les cultures canadiennes des ravageurs.

Coopération et collaboration internationale en matière de réglementation

- L'ACIA appuie la facilitation d'un environnement commercial solide et prévisible tout en atténuant les risques pour le Canada en fournissant une orientation stratégique aux activités de relations internationales et d'engagement de l'ACIA avec les organismes de réglementation étrangers. L'ACIA participe activement aux activités de coopération en matière de réglementation afin de faciliter le commerce, de réaliser des économies dans l'affectation des ressources et d'atténuer les risques au Canada et à l'échelle mondiale. Grâce à diverses initiatives de coopération réglementaire, comme l'échange d'information entre les organismes de réglementation pour identifier les risques et les priorités d'inspection, l'ACIA cherchera des occasions de concentrer les ressources sur les voies à risque élevé, facilitera le transport des marchandises à faible risque tout en atténuant les risques, réduira les délais à la frontière canado-américaine et s'engagera dans plus d'interventions internationales pour mieux faire connaître les exigences et promouvoir l'harmonisation des approches et des activités de réglementation.

  Les plans pour 2018-2019 comprennent :

  - continuer de mettre en œuvre et d'examiner les options à ajouter au plan de travail du Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation;
  - explorer des occasions avec des pays partageant son point de vue pour conclure des ententes de reconnaissance des systèmes étrangers de salubrité des aliments;
  - continuer de chercher des occasions de collaborer avec des partenaires et des organisations internationaux et des partenariats public-privé où l'expertise technique peut être échangée dans le but d'accroître la capacité étrangère de contribuer à un approvisionnement plus sûr en aliments, animaux et plantes importés au Canada.

Innovation pour appuyer la salubrité des aliments et la santé végétale et animale

En tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique, l'ACIA reconnaît la nécessité de tester continuellement les hypothèses et d'expérimenter des approches nouvelles et novatrices des problèmes existants et nouveaux. Bien que cette approche fasse partie de la culture de base de nos fonctions scientifiques, il sera important d'étendre cette approche et cette culture dans les domaines de la conception et de la prestation des programmes.

À cette fin, l'ACIA a récemment fait des efforts en créant la Direction générale du développement des affaires, des services et de l'innovation. Une des responsabilités de la Direction générale sera de fournir le leadership et les ressources à l'Agence pour l'innovation. Elle appuiera les consultations et favorisera les partenariats avec des parties concernées, des experts et des organisations afin de soutenir une innovation éthique de haute qualité.

Priorité aux outils et services numériques

L'ACIA est actuellement en train de collaborer avec le personnel et les parties concernées afin de trouver de nouvelles idées et de nouvelles approches à expérimenter au cours des prochaines années d'une manière nouvelle et agile. L'une des approches est axée sur l'accélération de l'adoption de la plateforme numérique. Le concept consiste à utiliser des « sprints » expérimentaux qui sont des projets pointus demandant des compétences de résolution de problèmes collaboratifs et multidisciplinaires afin d'augmenter les taux d'adoption de la plateforme de services numériques de l'Agence et la capacité technologique des services d'inspection de l'Agence. Les sprints suivants sont actuellement en cours :

Le Sprint d'inscription et de permis :

- Mettre à l'essai une preuve de concept pour la sensibilisation avec les secteurs industriels.
- Construire sur les enseignements tirés des secteurs intégrés à la plateforme numérique.
- Élaborer un plan pour promouvoir l'adoption de la plateforme numérique « Mon ACIA », une approche libre-service en évolution pour les entreprises dans divers domaines.

Le Sprint d'exportation :

- Établir les conditions du succès et une approche industrie par industrie pour l'adoption de la plateforme numérique basée sur les certificats en cours d'automatisation.

Le Sprint d'inspection :

- Mettre à l'essai sur le terrain de la plateforme de prestation de services numériques avec des inspecteurs à l'aide d'un essai sur le terrain opérationnel préliminaire. Analyser comment soutenir l'adoption des nouvelles approches d'enregistrement des entrevues et inspections des entreprises.

Inspections cohérentes et efficaces

De plus, les initiatives expérimentales suivantes sont également en cours :

Fréquence de vérification de la conformité et répartition des ressources : Preuve de concept

L'ACIA veut s'assurer que ses ressources sont harmonisées de façon optimale pour maximiser notre impact et maintenir la santé des Canadiennes et des Canadiens.

Inspection de l'hygiène des viandes (améliorations du système de vérification de la conformité)

En examinant de plus près le système de vérification de la conformité de la viande, l'ACIA comprendra mieux où dédier les efforts d'inspection et améliorera notre capacité à atténuer les risques pour la salubrité des aliments au niveau de l'établissement.

Inspection d'abattage modernisée – Porc

Le programme pilote d'inspection modernisée de l'abattage des porcs a débuté en février 2018 dans deux établissements. Un élément central dans la progression de ce projet pilote est un engagement élevé avec le personnel, les syndicats, les universités et l'industrie. Guidés par un certain nombre d'indicateurs de rendement, nous tirerons des leçons qui nous aideront à comprendre des approches rationalisées du point de vue de la salubrité des aliments, ainsi que la responsabilité de l'Agence découlant d'un rôle de surveillance de l'inspection.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS +) et l'ACIA

L'Agence canadienne d'inspection des aliments s'engage à veiller à ce que les répercussions sur les femmes et les hommes soient prises en compte de manière significative dans ses prises de décision. Dans le cadre de cet engagement, l'ACIA tient régulièrement compte des facteurs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS +) lorsqu'elle administre ses programmes et services de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux.

Par exemple, dans le cadre de son rôle de protection des consommateurs, les implications de l'analyse comparative entre les sexes plus sont prises en compte pour les exigences d'étiquetage. En tant qu'organisme de réglementation scientifique et axé sur le risque, l'ACIA identifie également les risques pour les populations potentiellement vulnérables afin d'incorporer des mesures d'atténuation à ses programmes et services.

De plus, l'ACIA appuie les évaluations de l'analyse comparative entre les sexes plus réalisées par Santé Canada et l'Agence de la santé publique lorsqu'il s'agit d'atténuer les risques pour la santé humaine associés à des aliments particuliers dans des populations particulières comme les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes. Grâce à nos partenaires du portefeuille de la santé, l'ACIA continuera de promouvoir la sensibilisation à l'analyse comparative entre les sexes plus et veillera à l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration et l'administration de ses programmes et services.

Pour de plus amples renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS +) et l'ACIA, consultez la section « **Renseignements supplémentaires** » du présent rapport sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[vii].

Tableau des résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux consommateurs canadiens.	Pourcentage d'entreprises du secteur alimentaire qui respectent les lois fédérales.	95%	March 31, 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Pourcentage d'avertissements publics visant les rappels d'aliments à risque élevé qui sont diffusés dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments.	95%	March 31, 2019	100%	100%	100%
Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.	Nombre de phytoravageurs étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis.	0	March 31, 2019	0	0	1
	Pourcentage de semences, d'engrais, et de nouvelles variétés végétales ou modifiées et de produits qui respectent la réglementation canadienne et les accords internationaux.	95%	March 31, 2019	98%	96.16%	93.2%
	Pourcentage de quantités inspectées d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales visant à assurer le transport sans cruauté des animaux.	95%	March 31, 2019	98%	98.34%	98.53%

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement. *(suite)*	Nombre de cas de maladies d'animaux nuisibles à la santé des humains et des animaux dont l'introduction au Canada est observée.	0	March 31, 2019	0	0	0
Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale.	Nombre d'expéditions de produits canadiens qui sont rejetés à la frontière d'un pays étranger au défaut de satisfaire aux exigences d'importation.	À établir	March 31, 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
571 740 385	571 740 385	512 414 764	512 522 100

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
5 043	4 625	4 625

Les dépenses prévues de l'ACIA en matière de responsabilité essentielle et les équivalents temps plein (ETP) prévus permettent l'exécution du mandat de l'Agence. La diminution des dépenses prévues et des ETP de 2018-2019 à 2020-2021 est principalement attribuable à l'expiration du financement temporaire lié à divers initiatives et projets. L'Agence évaluera les initiatives temporaires et, au besoin, demandera leur renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire ainsi que les ressources végétales et animales.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont accessibles dans l'InfoBase du GC[viii].

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du Ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants et planification

L'ACIA continuera d'appuyer ses employés et d'atteindre les résultats ministériels afin de renforcer sa responsabilité essentielle pour servir la population canadienne de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Nos plans pour 2018-2019 comprennent :

Ressources humaines

- Le greffier du Conseil privé a identifié trois défis auxquels la fonction publique est confrontée dans son 24e rapport annuel au premier ministre : la santé mentale et le bien-être au travail, le renforcement des capacités de la fonction publique, le recrutement, le recyclage professionnel et le perfectionnement des meilleurs talents. L'ACIA poursuivra un certain nombre d'initiatives en 2018-2019 qui aideront à relever ces défis :
  - promouvoir une stratégie de l'Agence pour un milieu de travail sain, en collaboration avec nos agents négociateurs, afin de nous concentrer délibérément sur le mieux-être et le bien-être de nos employés et de continuer à soutenir les employés touchés par des problèmes causés par le système de rémunération Phoenix;
  - lancer une nouvelle initiative d'excellence du rendement, faire progresser la stratégie de gestion du talent de l'Agence pour les employés et améliorer nos outils de données afin de mieux gérer et soutenir les ressources en capital humain de l'Agence;
  - poursuivre les efforts visant à moderniser et à renforcer la prestation de services des ressources humaines, recruter des personnes talentueuses qui veulent faire une différence pour la santé et la sécurité de tous les Canadiennes et Canadiens, en particulier les vétérinaires, les scientifiques et les groupes d'équité en emploi, avec une attention particulière apportée aux étudiants autochtones et aux étudiants handicapés.

Développer la prestation de services

- L'ACIA poursuivra ses efforts pour améliorer la gestion interne de ses services en mettant l'accent sur une meilleure prestation de services. L'ACIA continuera également d'adapter sa stratégie de gestion des services pour raffiner son approche de la prestation des services, établir des responsabilités claires pour la conception et la prestation des services, élargir son catalogue de normes de service et clarifier et améliorer les mécanismes de rétroaction offerts aux clients.

Amélioration de la gestion des projets

- Après la présentation de l'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet de 2017-2018 au Secrétariat du Conseil du Trésor, l'ACIA continuera de développer ses capacités en matière de gestion de projet, notamment en adoptant des approches de programme et de portefeuille dans la gestion de nos projets. En 2018-2019, l'ACIA :
  - surveillera la mise en œuvre de notre programme de développement des compétences en gestion de projets afin de continuer à améliorer notre capacité de gestion de projet;
  - poursuivra ses fonctions rigoureuses de surveillance de la gestion de projet, de production de rapports et de surveillance qui aideront à renforcer le cadre de gestion de projet de l'entreprise, à réduire les risques liés aux projets et à promouvoir la prestation efficace des projets.

Améliorer l'ouverture et la transparence du gouvernement

- L'ouverture et la transparence sont fondamentales pour assurer la confiance de la population canadienne dans son gouvernement. Le Canada s'achemine vers un gouvernement « ouvert par défaut » qui offre un accès proactif aux données et à l'information ouvertes, et qui répond de façon efficiente et efficace aux demandes d'information gouvernementale des citoyens canadiens, ce qui inclut leurs propres renseignements personnels. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à faire en sorte que la science gouvernementale soit pleinement accessible au public et que cette science éclaire les politiques et la prise de décisions. L'engagement à accroître l'accessibilité de la science gouvernementale appuie l'innovation et la croissance économique, informe les Canadiennes et Canadiens des possibilités de participer à des activités scientifiques fédérales et offre l'occasion d'améliorer l'impact des données et de l'information scientifiques du gouvernement. En soutien à cet objectif de transparence, l'ACIA :
  - finalisera et mettra en œuvre le cadre d'ouverture et de transparence, qui servira de guide pour orienter nos efforts afin de rendre davantage d'informations disponibles de façon proactive;

- complétera les mises à jour et mettra en œuvre une politique d'ouverture et de transparence mise à jour qui remplacera la politique de 2013 de l'ACIA sur la transparence[ix] dans la prise de décisions réglementaires;
- mettre en œuvre une nouvelle politique de publication scientifique reflétant les principes de science ouverte;
  - publier des données scientifiques et un inventaire permanent de publications scientifiques examinées par des pairs sur le portail public du gouvernement du Canada, et encourager davantage les professionnels des sciences à afficher leurs profils dans le répertoire fédéral des scientifiques sur science.gc.ca;
  - élaborer un processus continu pour la publication de données sur le portail ouvert du gouvernement du Canada et augmenter le volume de données publiées sur ce portail.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
127 384 141	127 384 141	126 301 772	126 301 772

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
901	894	894

Dépenses et ressources humaines

Les tableaux et le graphique présentés dans cette section reflètent les dépenses et les équivalents temps plein (ETP) antérieurs de l'ACIA de 2015-2016 à 2016-2017, les dépenses prévues et les ETP pour 2017-2018 ainsi que les dépenses et les ETP prévus pour les trois prochains exercices financiers (2018-2019 à 2020-2021). Les dépenses prévues et les ETP excluent les prolongations de financement que l'Agence prévoit poursuivre, lesquelles sont assujetties aux décisions gouvernementales de prolonger, d'améliorer ou de réduire. L'Agence évaluera les initiatives temporaires et, au besoin, demandera leur renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire ainsi que les ressources végétales et animales. Une fois approuvées par le Parlement, les décisions de renouveler le financement seront prises en compte dans les autorisations budgétaires de l'Agence.

Dépenses prévues

Sommaire de la planification budgétaire pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017	Prévisions des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
La salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux	629 515 886	652 479 905	647 300 000	571 740 385	571 740 385	512 414 764	512 522 100
Total partiel	**629 515 886**	**652 479 905**	**647 300 000**	**571 740 385**	**571 740 385**	**512 414 764**	**512 522 100**
Services internes	119 846 641	133 431 955	130 400 000	127 384 141	127 384 141	126 301 772	126 301 772
Total	**749 362 527**	**785 911 860**	**777 700 000**	**699 124 526**	**699 124 526**	**638 716 536**	**638 823 872**

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes (équivalents temps plein – ETP)

Responsabilités essentielles et services internes	Réels 2015-2016	Réels 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Prévus 2018-2019	Prévus 2019-2020	Prévus 2020-2021
Salubrité des aliments et santé des plantes et animaux.	5 124	5 185	5 209	5 043	4 625	4 625
Total partiel	**5 124**	**5 185**	**5 209**	**5 043**	**4 625**	**4 625**
Services internes	777	916	909	901	894	894
Total	**5 901**	**6 101**	**6 118**	**5 944**	**5 519**	**5 519**

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

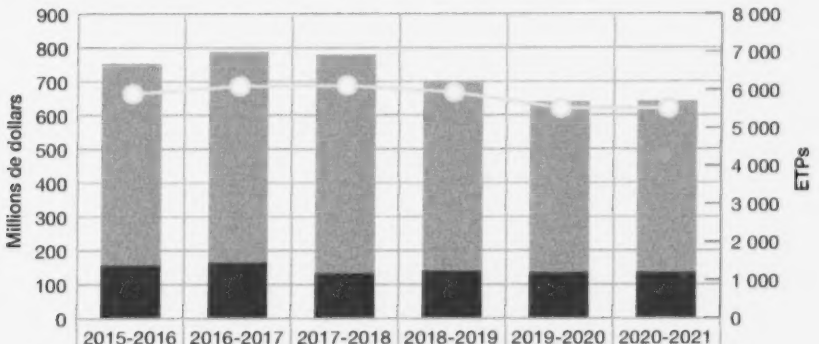

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Crédits votés	595,1	624,4	647,3	561,4	505,9	506,0
Dépenses législatives	154,2	161,5	130,4	137,7	132,8	132,8
Total / Projetées	749,4	785,9	777,7	699,1	638,7	638,8
ETPs	5 901	6 101	6 118	5 944	5 519	5 519

Les dépenses réelles et les équivalents à temps plein (ETP) de l'ACIA ont augmenté en 2016-2017, principalement en raison d'une augmentation des ressources temporaires pour : l'initiative fédérale d'infrastructures; l'initiative de la plateforme de prestation de services numériques; l'initiative d'amélioration de la salubrité des aliments pour les Canadiens; et les paiements législatifs effectués pour indemniser les producteurs canadiens pour les plantes ou les animaux dont on a ordonné la destruction aux fins de contrôle des maladies. De plus, l'Agence a réaffecté aux services internes des ressources et des ETP consacrés à ses programmes pour tenir compte de la modification apportée en avril 2016 aux exigences du Conseil du Trésor à propos de la classification des activités des services internes.

En 2017-2018, l'Agence prévoit des dépenses légèrement plus basses qu'en 2016-2017, principalement en raison d'une réduction des prévisions concernant les paiements d'indemnisation réglementaires aux producteurs canadiens pour les dédommager des animaux ou des plantes dont on a ordonné la destruction aux fins de contrôle des maladies. Cette réduction est en partie contrebalancée par la ratification prévue des conventions collectives et les déboursements rétroactifs non récurrents.

En 2018-2019, les dépenses prévues et les ETP ont diminué par rapport aux prévisions de l'année précédente principalement en raison des déboursements ponctuels liés à la ratification prévue des conventions collectives en 2017-2018 et l'expiration du financement de divers initiatives et projets.

D'autres diminutions des dépenses prévues sont attendues en 2019-2020 et 2020-2021, principalement en raison de l'expiration du financement de divers initiatives et projets.

Lorsque l'on tient compte du renouvellement anticipé des ressources temporisées, les dépenses de l'Agence et l'utilisation des ETP devraient être plus stables.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour tout renseignement sur les crédits de l'ACIA, consulter le Budget principal des dépenses 2018-2019[x].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xi].

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés 2017-2018	Résultats prévus 2018-2019	Écart (résultats prévus pour 2018-2019 moins résultats projetés de 2017-2018)
Total des dépenses	853 798 000	813 335 000	(40 463 000)
Total des revenus	54 736 000	52 201 000	(2 535 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	799 062 000	761 134 000	(37 928 000)

Les résultats attendus en 2017-2018 et les résultats prévus en 2018-2019 sont légèrement différents. La différence constatée dans les dépenses s'explique principalement par la ratification anticipée d'une des conventions collectives expirées pour l'année financière 2017-2018, les paiements compensatoires des autorités statutaires entre les deux années et l'expiration du financement de divers initiatives et projets.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée

Premier dirigeant : Paul Glover

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants :

À l'échelle de l'ACIA

- Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xii]
- Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire[xiii]

Salubrité des aliments

- Loi sur les aliments et drogues[xiv] (en ce qui concerne les aliments)
- Loi sur la salubrité des aliments au Canada[xv] – quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes :
  - Loi sur les produits agricoles au Canada[xvi]
  - Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation[xvii] (en ce qui concerne les aliments)
  - Loi sur l'inspection du poisson[xviii]
  - Loi sur l'inspection des viandes[xix]

Protection des végétaux et santé des animaux

- Loi sur la croissance dans le secteur agricole[xx] (sauf le paragraphe 53 (1))

Protection des végétaux

- Loi sur les engrais[xxi]
- Loi sur la protection des obtentions végétales[xxii]
- Loi sur la protection des végétaux[xxiii]
- Loi sur les semences[xxiv]

Santé des animaux

- Loi sur la santé des animaux[xxv]
- Loi relative aux aliments du bétail[xxvi]

Année d'incorporation ou de création : 1997

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxvii].

Contexte opérationnel et risques principaux

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxviii].

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Résultat ministériel 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux consommateurs canadiens	Pourcentage d'entreprises du secteur alimentaire qui respectent les lois fédérales.
	Pourcentage d'avertissements publics visant les rappels d'aliments à risque élevé qui sont diffusés dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments.
Résultat ministériel 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement	Nombre de phytoravageurs étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis
	Pourcentage de semences, d'engrais, et de nouvelles variétés végétales ou modifiées et de produits qui respectent la réglementation canadienne et les accords internationaux
	Pourcentage de quantités inspectées d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales visant à assurer le transport sans cruauté des animaux.
	Nombre de cas de maladies d'animaux nuisibles à la santé des humains et des animaux dont l'introduction au Canada est observée.
Résultat ministériel 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale	Nombre d'expéditions de produits canadiens qui sont rejetés à la frontière d'un pays étranger au défaut de satisfaire aux exigences d'importation.

Services internes

Répertoire des programmes

- Établir les règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
- Promotion de la conformité pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
- Surveillance et application pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
- Permis pour produits alimentaires
- Établir les règles pour la santé des végétaux
- Promotion de la conformité pour la santé des végétaux
- Surveillance et application pour la santé des végétaux
- Permis pour produits végétaux
- Établir les règles pour la santé des animaux
- Promotion de la conformité pour la santé des animaux
- Surveillance et application pour la santé des animaux
- Permis pour produits animaux
- Définition des normes internationales
- Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique
- Soutien à l'accès aux marchés

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2018-2019, et l'architecture d'harmonisation des programmes de 2017-2018

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Établir les règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs	1.1.1 Viande et volaille	8,9 %
	1.1.2 Oeufs	12,4 %
	1.1.3 Produits laitiers	39,8 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	13,8 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	30,9 %
	1.1.6 Produits transformés	23,5 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	25,8 %
Établir les règles pour la santé des animaux	1.2.1 Santé des animaux terrestres	24,5 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	35,2 %
	1.2.3 Aliments du bétail	34,3 %
Établir les règles pour la santé des végétaux	1.3.1 Protection des végétaux	26,0 %
	1.3.2 Semences	34,8 %
	1.3.3 Engrais	51,5 %
	1.3.4 Droit de propriété intellectuelle	59,5 %
Promotion de la conformité pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs	1.1.1 Viande et volaille	1,9 %
	1.1.2 Oeufs	5,0 %
	1.1.3 Produits laitiers	3,8 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	5,3 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	1,5 %
	1.1.6 Produits transformés	4,0 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	6,8 %

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Promotion de la conformité pour la santé des animaux	1.2.1 Santé des animaux terrestres	6,2 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	18,5 %
	1.2.3 Aliments du bétail	3,3 %
Promotion de la conformité pour la santé des végétaux	1.3.1 Protection des végétaux	3,5 %
	1.3.2 Semences	4,9 %
	1.3.3 Engrais	5.,9 %
	1.3.4 Droit de propriété intellectuelle	37,4 %
Surveillance et application pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs	1.1.1 Viande et volaiile	79,2 %
	1.1.2 Oeufs	64,5 %
	1.1.3 Produits laitiers	49,9 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	59,5 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	59,7 %
	1.1.6 Produits transformés	65,0 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	61,0 %
Surveillance et application pour la santé des animaux	1.2.1 Santé des animaux terrestres	56,8 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	20,9 %
	1.2.3 Aliments du bétail	44,2 %
Surveillance et application pour la santé des végétaux	1.3.1 Protection des végétaux	58,4 %
	1.3.2 Semences	32,8 %
	1.3.3 Engrais	20,7 %

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Permis pour produits alimentaires	1.1.1 Viande et volaiile	7,9 %
	1.1.2 Oeufs	15,8 %
	1.1.3 Produits laitiers	3,4 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	15,4 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	3,7 %
	1.1.6 Produits transformés	3,7 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	2,6 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	27,1 %
Permis pour produits animaux	1.2.1 Santé des animaux terrestres	10,1 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	19,5 %
	1.2.3 Aliments du bétail	17,8 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	26,4 %
Permis pour produits végétaux	1.3.1 Protection des végétaux	10,4 %
	1.3.2 Semences	26,9 %
	1.3.3 Engrais	21,6 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	22,5 %

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique	1.1.1 Viande et volaille	1,4 %
	1.1.2 Oeufs	1,5 %
	1.1.3 Produits laitiers	1,6 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	1,9 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	2,4 %
	1.1.6 Produits transformés	1,4 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	0,5 %
	1.2.1 Santé des animaux terrestres	1,6 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	2,2 %
	1.2.3 Aliments du bétail	0,2 %
	1.3.1 Protection des végétaux	0,2 %
	1.3.2 Semences	0,3 %
	1.3.3 Engrais	0,1 %
	1.3.4 Droit de propriété intellectuelle	2,9 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	9,4 %

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Définition des normes internationales	1.1.1 Viande et volaille	0,2 %
	1.1.2 Oeufs	0,3 %
	1.1.3 Produits laitiers	0,6 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	1,9 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	0,7 %
	1.1.6 Produits transformés	1,0 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	1,1 %
	1.2.1 Santé des animaux terrestres	0,3 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	2,1 %
	1.2.3 Aliments du bétail	0,1 %
	1.3.1 Protection des végétaux	0,3 %
	1.3.2 Semences	0,2 %
	1.3.3 Engrais	0,1 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	7,8 %

Responsabilité essentielle et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains		
Soutien à l'accès aux marchés	1.1.1 Viande et volaille	0,4 %
	1.1.2 Oeufs	0,4 %
	1.1.3 Produits laitiers	0,8 %
	1.1.4 Poissons et produits de la mer	2,4 %
	1.1.5 Fruits et legumes frais	1,0 %
	1.1.6 Produits transformés	1,5 %
	1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés	2,2 %
	1.2.1 Santé des animaux terrestres	0,4 %
	1.2.2 Santé des animaux aquatiques	1,7 %
	1.2.3 Aliments du bétail	0,1 %
	1.3.1 Protection des végétaux	1,3 %
	1.3.2 Semences	0,2 %
	1.3.4 Droit de propriété intellectuelle	0,2 %
	1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	6,8 %

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont accessibles dans l'InfoBase du GC[vi].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxix].

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Initiatives horizontales
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xxx]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400 chemin Merivale,

Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Canada

Téléphone: 1-800-442-2342 / 1-613-773-2342

Téléimprimeur: 1-800-465-7735

Internet: www.inspection.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus [GBA+])

Outil analytique employé pour aider à évaluer les incidences potentielles des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » signifie que l'ACS va au-delà des différences liées au sexe et au genre afin de prendre en compte de multiples facteurs identitaires qui se recoupent pour constituer l'identité des personnes (comme la race, l'ethnie, la religion, l'âge et les déficiences physiques et mentales).

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)[1]

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

1 L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i Budget 2018, https://www.budget.gc.ca/2018/home-accueil-fr.html

ii Répondre aux besoins d'aujourd'hui et bâtir pour l'avenir, http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/priorites-strategiques/fra/1374871172385/1374871197211

iii La Gazette du Canada, http://www.gazette.gc.ca/accueil-home-fra.html

iv Plan d'action fédéral de 2015, https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/medicaments-et-produits-sante/plan-action-federal-resistance-recours-antimicrobiens-canada.html

v Alliance du Pacifique, https://alianzapacifico.net/

vi Mercosur, http://www.mercosur.int/

vii Analyse comparative entre les sexes plus (ACS +), http://inspection.gc.ca/fra/1520353545207/1520353545641

viii InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

ix 2013 de l'ACIA sur la transparence, http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/transparence-du-processus-decisionnel-en-matiere-d/fra/1363183662938/1363185978804

x Budget principal des dépenses 2017-2018, https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html

xi État des résultats condensé prospectif, http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481

xii Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/

xiii Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/

xiv Loi sur les aliments et drogues, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-27/

xv Loi sur la salubrité des aliments au Canada, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

xvi Loi sur les produits agricoles au Canada, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/

xvii Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, http://www.lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/index.html

xviii Loi sur l'inspection du poisson, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/

xix Loi sur l'inspection des viandes, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/

xx Loi sur la croissance dans le secteur agricole, http://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_2/

xxi Loi sur les engrais, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/

xxii Loi sur la protection des obtentions végétales, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/

xxiii Loi sur la protection des végétaux, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/

xxiv Loi sur les semences, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/

xxv Loi sur la santé des animaux, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/

xxvi Loi relative aux aliments du bétail, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/

xxvii Raison d'être, mandat et rôle, http://inspection.gc.ca/fra/1520353545207/1520353545641

xxviii Contexte opérationnel et risques principaux,http://inspection.gc.ca/fra/1520353545207/1520353545641

xxix Tableaux de renseignements supplémentaires, http://inspection.gc.ca/fra/1520353545207/1520353545641

xxx Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp